



DÉCLARATION DES ÉLUS CGT RÉUNION DE LA CAP NATIONALE DES AGENTS DE CATÉGORIE C MARDI 23 AVRIL 2024

INSURRECTION !

Lors de la réunion de la CAP du 23 mai 2023, nous vous rappelions les termes de l'article 35 de la Constitution du 24 juin 1793, dont nous nous revendiquons les descendants : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

À tous les échelons de cette société fascisante, les droits des travailleurs sont bafoués.

Nos Camarades dénonçant le génocide à Gaza sont poursuivis au pénal et condamnés à de lourdes peines de prison avec sursis. Dénoncer les crimes devient un délit. Les lanceurs d'alerte, et notamment Julian Assange, sont incarcérés pour avoir révélé les crimes des Etats-Unis et de ses affidés de l'OTAN, telle la France, tous au service des fonds d'investissements états-uniens. L'action syndicale est criminalisée, alors que la poignée d'ultra-riches peut, entre autres crimes, détourner des milliards d'argent public en toute impunité !

L'entrave à l'exercice du droit syndical devient monnaie courante. Dans le cadre de cette CAP nationale des agents de catégorie C, vous exercez aussi une entrave à l'exercice du mandat des représentants du personnel. Ainsi, les élus de Mayotte se voient explicitement refuser le remboursement de leurs frais de transport pour se rendre à La Défense. Cela fait suite au mépris systématique de cette administration, dont le comportement est celui du colon du 19ème siècle ! Par conséquent, quelle sera la valeur réglementaire de l'avis émis à l'issue de cette séance du 23 avril 2024 ?

Chaque jour davantage violente, cette répression a pour objectif de nous obliger à accepter des salaires de misère, des conditions de vie déplorables, des réorganisations incessantes détruisant le Service Public, des conditions de travail dont la dégradation semble passer inaperçue pour cette administration méprisante.

Sur les routes, les accidents spectaculaires et meurtriers pour les agents de travaux se sont multipliés ces dernières années. En mer et sur les voies navigables, nos collègues vivent un contexte difficile dans l'exercice de leurs

missions. Les agents remplissant des missions de contrôle sont souvent menacés. Les collègues des DREAL et de l'OFB subissent la violence de la FNSEA sans protection de leur employeur. Dans les bureaux, les réorganisations spatiales visant à réduire les surfaces rendent extrêmement pénible le quotidien. La plupart des services se contentent de mettre en place le minimum réglementaire. Les troubles musculo-squelettiques sont le lot quotidien. Et les temps de trajet toujours plus longs allongent les journées de travail. De partout, le syndrome d'épuisement professionnel est une des maladies les plus fréquentes dans les services.

La cause de ces maux est l'exploitation capitaliste, qui, par nature, ne connaît aucune limite, sinon celle du rapport de force imposé par les travailleurs organisés ! Et ils voudraient encore nous faire travailler plus en bafouant les droits des travailleurs du public et du privé pendant les jeux olympiques ! C'est non ! Pas de travail sans contrepartie ! Pas de trêve !

Au contraire, il faut se faire respecter. Le jeudi 25 avril 2024, à l'appel interprofessionnel de la CGT, une grève et une grande manifestation parisienne entre le ministère de la transition écologique et le ministère du travail se dérouleront, dans le cadre de la Journée Mondiale de la santé et de la sécurité au travail.

Nous ne pouvons pas continuer à nous contenter à nous indigner. Comme les Sans-Culottes de la Révolution française, nous devons nous insurger contre une société ne survivant que par les injustices qu'elle crée et par la répression.